

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin BASTIEN, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

QUESTIONS.

9.—Une certaine question est soumise au Bureau des Commissaires avec prière d'y répondre à la prochaine assemblée du Conseil par M. l'échevin Clément à l'effet d'avoir un rapport de l'Ingénieur en Chef "re" locomotives routières.

AVIS DE MOTION.

10.—Par M. l'échevin Ménard pour régler la construction dans le quartier Bordeaux.

11.—M. l'échevin L. A. Lapointe, pour abroger certaines résolutions du Conseil adoptées ce jour, concernant les pavages des rues Drummond, Peel, Cadieux et autres rues.

MOTIONS.

12.—Sur proposition de M. l'échevin CLEMENT, appuyée par M. l'échevin LAPOINTE, il est

Résolu: Que le Greffier de la Cité reçoive instructions d'envoyer aux membres du Conseil avant la prochaine séance une copie du projet de règlement concernant les salles de vues animées.

Sur proposition de M. l'éch., L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin MARTIN, il est

Résolu: Que les rapports du Bureau des Commissaires pour le pavage des rues St. Dominique, Cadieux, et St. Urbain soient pris en délibération avec les 3ème, 4ème et 5ème ordres du jour.

ORDRE DU JOUR.

14.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération un rapport du Bureau des Commissaires concernant l'établissement d'un boulevard sur les berges de l'aqueduc, ainsi que des rapports à ce sujet de l'Ingénieur en Chef de la Cité en date du 21 et du 25 octobre 1912.

M. l'échevin LARIVIERE, appuie par M. l'échevin TURCOT,

Propose: Que lesdits rapports restent sur la table du Conseil et que copies en soient transmises à chacun des membres du Conseil.

M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin BLUMENTHAL, propose en amendement

Que ledit rapport soit retourné au Bureau des Commissaires et que ledit Bureau soit prié de procéder aux travaux d'agrandissements de l'aqueduc et du déversoir en voie d'exécution, pour lesquels travaux une somme de \$425,000 a été mise de côté par le règlement No. 425 adopté par le Conseil le 16 janvier 1910, et que ce Conseil fasse savoir aux Commissaires qu'il ne peut se prononcer sur la question de l'établissement de boulevards de chaque côté du canal agrandi, tant qu'il ne saura pas exactement à quelles conditions tous les propriétaires intéressés sont prêts à céder à la Cité le terrain requis pour les boulevards et quelles sont les concessions qu'ils offrent à la Cité en retour des immenses avantages qu'ils retireront par suite de l'établissement desdits boulevards.

M. l'échevin Emard soulève un point d'ordre prétendant que ledit amendement ne peut pas être pris en délibération vu la Règle No. 62 des Règles du Conseil.

Son Honneur le Maire déclare que ledit point d'ordre est bien fondé et que ledit amendement n'est pas dans l'ordre.

Et la motion principale étant mise aux voix, elle est adoptée et il est

Résolu: En conséquence

15.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en délibération un rapport du Bureau des Commissaires à l'effet de voter \$180,000 pour la construction d'un tunnel dans l'avenue du Parc.

A ce sujet, soumis et lu un rapport du Bureau des Commissaires transmettant un avis de la Commission des Chemins de Fer se rapportant à la construction du tunnel de l'avenue du Parc, lequet dit rapport avait été déposé sur le bureau le 29 octobre 1912.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BASTIEN, it was

Resolved: That said report be received and adopted

QUESTION.

9.—A certain question was put to the Board of Commissioners with a request that they reply thereto for the next meeting of the Council, by Ald. Clément for a report from the Chief Engineer "re" traction engines.

NOTICES OF MOTIONS.

10.—By Ald. Ménard, to regulate buildings in Bordeaux ward.

11.—By Ald. L. A. Lapointe to repeal certain resolutions of Council adopted this day concerning the paving of Drummond, Peel, Cadieux and other streets.

MOTIONS.

12.—On motion of Ald. CLEMENT, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to send to the members of the Council before the next meeting a copy of the draft of by-law concerning moving picture halls.

13.—On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MARTIN, it was

Resolved: That the reports of the Board of Commissioners for the paving of St. Dominique, Cadieux and St. Urbain be taken up concurrently with the 3rd, 4th and 5th orders of the day.

ORDER OF THE DAY.

14.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners, concerning the establishment of a boulevard on the banks of the aqueduct, as well as reports on said subject from the Chief City Engineer, dated 21st and 25th October 1912.

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. TURCOT.

That said report remain on the table of the Council and that a copy thereof be transmitted to each member of the Council.

Moved in amendment by Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BLUMENTHAL,

That said report be referred back to the Board of Commissioners and that said Board be requested to proceed with the work of the enlargement of the aqueduct and the tail race which is now being carried on and for which a sum of \$425,000 has been set aside by By-law No. 425 adopted by the Council on the 16th January 1910; and that the Commissioners be informed that this Council cannot pronounce itself on the question of the establishment of boulevards on both sides of the enlarged aqueduct as long as it does not know exactly on what conditions all the interested proprietors are prepared to make over to the City the land required for the boulevards and what are the concessions which they offer to the City in return for the immense advantages which they will derive from the establishment of such boulevards.

Ald. Emard raised a point of order contending that said amendments could not be considered in view of Rule 62 of the Rules of Council.

His Worship the Mayor declared that said point of order was well taken and that said amendment was not in order.

The vote being taken on the main motion, it was carried and

Resolved: Accordingly.

15.—The order of the day being read to consider a report from the Board of Commissioners to vote \$180,000 to construct a tunnel on Park Avenue,

In this connection, submitted and read a report from the Board of Commissioners, transmitting a notice from the Board of Railway Commissioners, in connection with the construction of Park Ave tunnel, which said report had been laid on the table on the 29th October 1912.